Attentats de Bamako : Fawaz Ould Ahmed répondra des crimes dont il est soupçonné

jeudi 29 octobre 2020, par Thémis

Article du Parisien par Par M.-L.W. avec AFP publié le 27 octobre 2020 à 23h12.

Un doute a subsisté jusqu'à la dernière minute sur la présence du Mauritanien Fawaz Ould Ahmed sur le banc des accusés de la Cour spéciale antiterroriste.

C'est un soulagement pour la famille de Fabien Guyomard, victime du terrorisme à l'âge de 30 ans, en 2015, à Bamako. Le procès des auteurs présumés des attentats du Radisson Blu et de La Terrasse, qui avaient fait 25 morts dans la capitale malienne, s'est ouvert mardi en présence du principal accusé, le djihadiste Fawaz Ould Ahmed alias « Ibrahim 10 ».

Un doute a subsisté jusqu'à la dernière minute sur la présence sur le banc des accusés de la Cour spéciale antiterroriste de ce Mauritanien d'une quarantaine d'années, haut cadre du groupe terroriste Al-Mourabitoune, affilié à Al-Qaida.

Des rumeurs avaient indiqué que ce lieutenant du chef djihadiste algérien Mokhtar Belmokhtar faisait partie des quelque 200 détenus libérés début octobre en échange de quatre otages, dont la Française Sophie Pétronin et l'homme politique malien Soumaïla Cissé.

Mais comme l'a constaté un journaliste de l'AFP, il a bien été extrait de sa cellule et emmené cagoulé dans un fourgon blindé jusqu'à l'enceinte du tribunal, placé sous haute sécurité, par des policiers d'élite le visage également masqué.

Il n'a pas été échangé contre Sophie Pétronin

« C'est bon qu'il ait accès à la justice, il aura sa petite vérité à dire, et pourquoi il a fait ceci et cela », a déclaré en marge de l'audience son avocat, Tiessolo Konaré, un ténor du barreau qui avait défendu l'ex-putschiste de 2012 au Mali, le capitaine Amadou Sanogo.

« C'est important d'avoir ce type de procès », a ajouté l'avocat, confiant avoir « pensé que le procès n'aurait pas lieu » et que « son client ne serait pas là ». Il a expliqué avoir reçu le dossier d'Ibrahim 10 « il y a deux ou trois semaines ».

« Ibrahim 10 » est accusé d'avoir tué avec un fusil d'assaut un Français, Fabien Guyomard, un Belge et trois Maliens, le 7 mars 2015, dans le restaurant de Bamako La Terrasse, une action pour « venger le prophète » perpétrée dans la foulée des attentats contre Charlie Hebdo, selon l'enquête.

Il est également soupçonné d'avoir « planifié et fait exécuter » l'attaque, le 20 novembre de la même année, contre l'hôtel de luxe Radisson Blu. Deux hommes avaient alors « tiré sur tout ce qui bouge », tuant 20 personnes, dont 14 étrangers, avant d'être abattus.

La première audience, mardi matin, a été consacrée à la lecture des arrêts de renvoi. Le procès, dont la durée n'a pas été précisée, reprendra mercredi avec l'interrogatoire des accusés.

De nombreuses parties civiles maliennes étaient présentes à l'ouverture du procès, mais nul proche de victimes occidentales. Une retransmission par visioconférence a toutefois été organisée « pour que les parties civiles françaises puissent suivre », a expliqué le président de la Cour.

Un immense soulagement pour la famille Guyomard

La Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac), qui soutient la famille de Fabien Guyomard, a fait part de son « immense soulagement en voyant le principal accusé, Fawaz Ould Ahmed, apparaître à l'écran et en entendant son nom prononcé par le juge malien lors de la retransmission », un peu frustrée par sa « mauvaise qualité » technique.

Malgré « le silence des autorités face à nos que questionnements légitimes qui a majoré l'appréhension des familles de victimes à la veille d'un procès attendu, nous soulignons la qualité du travail de la justice malienne et française tant dans le cadre de l'instruction que dans la phase de procès », déclare la directrice générale de la Fenvac, Sophia Seco.

Une main sur la hanche, l'autre pour s'appuyer à la barre, Fawaz Ould Ahmed, physique de colosse, vêtu d'un boubou gris, les cheveux crépus et la barbe fournie, a écouté sans broncher les faits qui lui sont reprochés. Il a demandé l'aide de traducteur arabe, de peur de « buter sur quelques mots » en français.

A la question, « Avez-vous un avocat ? », il a répondu qu'il « ne le connaissait pas ». Au Mali, dans les affaires de terrorisme, de nombreux accusés se voient commettre un avocat d'office, souvent à la dernière minute.

« Dégâts extraordinaires »

A ses côtés à la barre, Sadou Chaka (alias Moussa ou Oussama Maïga), boubou gris foncé, était selon l'enquête « chargé de l'acheminement des armes dans les villes cibles ». Agé de 16 ans à l'époque, il est accusé d'être impliqué dans l'attentat du Radisson Blu.

Le jeune homme ne parlant que le Songhaï, une langue du nord du Mali, le président de la Cour a demandé à un traducteur de résumer les charges : « Dites-lui qu'ils ont fait des dégâts extraordinaires, qu'ils ont tué des hommes et des femmes ! ».

Le troisième prévenu, Abdoulbaki Abdramane Maïga (alias Abou Mahamadoune), manquait pour sa part à l'appel. « On nous a parlé d'absence, mais nous savons qu'il a été libéré par le Prince, à savoir l'Etat du Mali », a dit à la sortie d'audience l'un des avocats des parties civiles, Alassane Diop.

Son nom figure sur une liste, non officiellement authentifiée, des quelque 200 détenus réclamés par les djihadistes et libérés par les autorités maliennes en échange de Sophie Pétronin, Soumaïla Cissé et deux otages italiens.

« Nous nous sommes nécessairement posé la question de l'acceptabilité d'une négociation qui justifierait la libération de djihadistes », explique Me Gérard Chemla, un avocat de la Fenvac.